

RÈGLEMENT ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR RELATION CLIENT DE L'ANNÉE

■ ARTICLE 1

Contexte

L'AFRC et *Relation Client Magazine* organisent un événement intitulé "L'Élection du Directeur Relation Client de l'Année".

■ ARTICLE 2

Principe

La rédaction de *Relation Client Magazine* et l'AFRC ont sélectionné dix personnalités de l'univers de la relation client dont les stratégies leur apparaissent exemplaires, quel que soit le secteur d'activité et quelle que soit la taille de l'entreprise. Différents facteurs ont été pris en compte, tels que l'optimisation de la stratégie client, la qualité des pratiques sociales, l'organisation multicanal ou encore des choix technologiques innovants et efficaces.

Le principe est de déterminer les trois dirigeants dont la stratégie et l'action en matière de relation client ont contribué à l'émergence ou la réussite d'une marque ou d'une entreprise.

■ ARTICLE 3

Méthodologie

Le classement des trois personnalités se fera de la manière suivante:

Vote des lecteurs

Les lecteurs pourront voter jusqu'au 12 septembre 2009 soit avec le bulletin de vote figurant dans le magazine, soit avec le bulletin de vote en ligne sur le site www.relationclientmag.fr/Palmes2009.

Classement final

Les personnalités se verront attribuer cinq points pour celles citées en n° 1, trois points pour celles citées en n° 2 et un point pour celles citées en n° 3.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'ex-æquo, le vainqueur sera celui qui aura été cité le plus grand nombre de fois en n° 1.

■ ARTICLE 4

Résultats

Le classement sera dévoilé au cours de la soirée des "Palmes de la Relation Client" qui se tiendra le 5 octobre 2009, à Paris.

■ ARTICLE 5

Modalités de participation

Les participants

La participation est réservée exclusivement aux abonnés de *Relation Client Magazine* ainsi qu'aux lecteurs non abonnés, sous réserve que ces derniers exercent une fonction de management Relation Client ou marketing (chef d'entreprise, directeur de la relation client, responsable de centre de contacts, directeur marketing, etc.). Ne peuvent prendre part au vote les collaborateurs des sociétés (mère ou filiale) des personnalités nominées.

Le principe

Pour effectuer leur vote, les lecteurs devront utiliser le bulletin de vote ci-contre. Ils pourront également voter en ligne depuis le site dédié.

Un seul vote par personne sera admis. Les bulletins devront être retournés à:

Éditialis

Relation Client Magazine
Élection du Directeur de la
Relation Client de l'Année
13, rue Louis-Pasteur
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

■ ARTICLE 6

Acceptation

Le fait de participer à la présente opération implique l'acceptation du règlement dans toutes ses conditions et la renonciation à tout recours contre cette opération, ses modalités d'exécution et les organisateurs.